

AUTORISE le remboursement par la commune de leurs frais de déplacement, compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, de leurs frais de repas, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

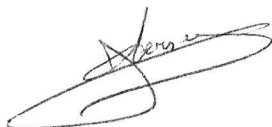
DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour dresser et tenir la liste des bénévoles concernés.

Annexe : liste des bénévoles datée et signée par le Maire

Ainsi fait et délibéré le 16 décembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

OBERSON Jean-François



Le Maire,

GERVAIS André

